



Vente abusive de forfait sfr

Par **Aury**, le **18/11/2012 à 18:11**

Bonjour, rnrnIl y a un mois, un opérateur du service client Sfr m'appelle pour me dire que grâce à notre fidélité, mon père et moi avons le droit à un meilleur forfait pour un prix défiant la concurrence. rnrnEn effet, nous avons le droit à un forfait mobile illimité 24h/24 7jours/7 pour la moitié du prix des nôtres et de meilleurs avantages. La seule condition était de changer de numéro de téléphone. rnrnNous acceptons et faisons les démarches par téléphone pour souscrire à ce forfait. Je reçois les différents colis et m'empresse de les utiliser, heureuse d'avoir fait une affaire. Mais qu'elle affaire ! rnrnVoilà qu'aujourd'hui on me demande des frais de résiliation s'élevant à plus de 230€ pour ma part et plus de 60€ pour mon père pour notre ancien forfait. Cela n'a jamais été stipulé pour l'opérateur, sinon nous n'aurons jamais prit ce forfait bien évidemment. rnrnComment dois-je faire ? Quels sont mes droits ? Je n'ai rien signé sur papier. S'agit il d'une vente abusive ? Quels pourrait être les arguments a employer ? rnrnCordialement, rnrnAury

Par **Aury**, le **27/11/2012 à 10:01**

Personne pour me donner juste un avis ?